

« 7° Au contrôle sur pièces de la direction générale des finances, un contrôle sur place exercé par la direction générale de l'agriculture (commissaire du Gouvernement) a été dernièrement substitué.

« 8° Étendre les pouvoirs du commissaire du Gouvernement à tous les organismes mutualistes, y compris les mutuelles d'assurances qui, en n'observant pas les prescriptions qui leur sont imposées par les règlements et par leurs statuts, pressurent le colon.

B. — Mesures tendant à réduire les frais imposés à la colonisation par les organismes mutualistes

« 1° Coopérative des carburants.

« La Coopérative des carburants semble s'orienter vers l'importation directe. Elle a acheté des huiles de graissage qu'elle vend à ses adhérents et se propose de construire des tanks à Port-Lyautey. C'est là une politique dangereuse qu'il faut stopper.

« Autant je suis partisan de soutenir une politique qui consiste à combattre l'hégémonie des grandes compagnies pétrolières, autant je suis certain qu'il faut éviter de se livrer contre elles à une concurrence directe. Si la Coopérative des carburants s'engage dans cette dernière voie, on peut lui prédire qu'à brève échéance ses réserves seront absorbées et partant ses moyens d'action.

« Ses réserves, à l'heure actuelle, sont suffisantes pour lui permettre d'avoir une action efficace sur les compagnies pétrolières ; aussi, j'estime qu'on peut, sans inconvénient, lui supprimer ses sources de profit qui, actuellement, sont trop élevées (800.000 francs de bénéfices nets par an).

« Elle prélève à l'heure actuelle 0 fr. 05 par litre d'essence vendue. C'est trop. 0 fr. 01 serait largement suffisant pour faire face aux frais généraux ; d'où une économie pour la colonisation de 720.000 francs.

« 2° Coopératives d'achat et de vente.

« Prohiber de la façon la plus formelle les ventes à crédit effectuées par les coopératives, crédit qui échappe à la réglementation des caisses, à leur surveillance, et qui coûte annuellement des sommes importantes à la colonisation.

« Je ne dissimulerai pas que je considère que le taux d'intérêt de 7 ou de 8 % que prélèvent les coopératives sur les comptes débiteurs qu'elles ouvrent à leurs adhérents est exorbitant. Il a été ainsi payé en 1933, dans certaines coopératives, jusqu'à 214.000 francs d'intérêts par la colonisation.

« 3° Caisses de crédit.

« Prescrire aux caisses de crédit une compensation d'intérêt au profit du colon, lorsque celui-ci, détenteur d'un ou de plusieurs prêts à court terme ou d'un compte courant débiteur, dispose en même temps d'un compte créditeur.

« Je trouve, en effet, qu'il est exagéré qu'une caisse de crédit fasse payer, par exemple, du 5 % à un débiteur et ne lui donne que du 2 ou 3 % pour le montant de son compte créditeur. Une compensation d'intérêt doit, à mon avis, s'établir en cette matière.

« 4° Assurances.

« a) Les fonctions de directeur de caisse de crédit et de directeur de mutuelle d'assurances appointés à la commission sont incompatibles. L'intérêt personnel du directeur est opposé à l'intérêt conjoint du colon et de la Caisse de crédit.

« b) Il conviendrait d'inviter ces caisses de crédit à devenir les conseillers des colons en matière d'assurances. Les colons sont trop assurés. En matière d'incendie, ils négligent de modifier leur police au fur et à mesure de la dépréciation de leur matériel.

« 5° Docks-silos.

« a) Donner à l'Union des docks et aux Docks-Silos des instructions précises pour que les mouvements de fonds soient effectués avec le maximum de célérité et que les comptes des colons dans les caisses de crédit soient crédités « bonne valeur » lors des répartitions.

« b) Interdire à un dock de profiter du fait qu'il sert d'intermédiaire entre le colon et une banque pour prélever, à son profit, un bénéfice si minime qu'il soit.

C. — Mesures propres à alléger les charges de la colonisation

« 1° Obtenir des banques escomptant les warrants le fonctionnement des comptes en comptes courants.

« 2° Obtenir des banques une réduction du taux de l'intérêt sur warrants.

« Je crois que ce sera possible en 1934. Il est anormal que l'opération de warrantage ait pour le colon cette conséquence de lui permettre de rembourser un emprunt à 5 % au moyen d'un autre emprunt, mais celui-ci à 6 %.

D. — Mesures tendant à restreindre le crédit

« Il me paraît indispensable en 1934 de réduire des plafonds et de modifier les barèmes actuellement en vigueur pour les prêts à moyen et à court terme. Ces barèmes et ces plafonds établis à une époque de prospérité économique et de cherté des denrées agricoles sont, à l'heure actuelle, incontestablement trop élevés. Ils ne sont plus en rapport avec les prix pratiqués en 1934. »

PRODUCTION OVINE

On assiste à une diminution marquée des troupeaux ovins en Europe. La France en particulier qui, en 1913, possédait un troupeau de 16.131.390 têtes, ne comptait plus, en 1931, que 9.844.690 moutons, troupeau nettement insuffisant à satisfaire les besoins de sa population en viande et de son industrie textile en matière première. Il semble ainsi que le Maroc, pays d'élevage du mouton, puisse trouver facilement en France des débouchés pour son bétail, ses laines, ses cuirs. Le Protectorat ne doit pas négliger ces possibilités, et la France, qui dépense chaque année plus de cinq milliards de francs pour ses achats de laine, qui importe plus d'un million d'ovins sur pied et près de 150.000 quintaux de viande de mouton fraîche ou frigorifiée, peut y trouver le moyen de ne pas aggraver le déficit de sa balance commerciale vis-à-vis des pays anglo-saxons et de l'Argentine, ses principaux fournisseurs.

Il n'en faut point accuser l'insuffisance du troupeau marocain. L'élevage du mouton est, en effet, répandu dans le Maroc tout entier, ainsi que le montre l'état récapitulatif du cheptel ovin, pour 1933, dans les différentes régions.

Régions	Européens	Indigènes	Totaux
Oujda	11.541	529.103	540.554
Rharb	33.525	525.854	559.379
Rabat	10.101	505.072	519.173
Chaouïa	34.386	638.722	673.108
Doukkala ...	14.144	353.802	367.946
Abda-Ahmar.	5.562	401.862	407.124
Mogador	761	174.395	175.156
Taza	3.189	701.248	704.437
Fès	22.254	832.308	854.562
Meknès	15.300	669.700	685.000
Marrakech ..	8.546	943.431	951.977
Kasba-Tadla.	10.294	1.115.964	1.126.258
Quezzane ..	1.200	132.000	133.200
Confins	»	9.792	9.792
TOTAL ..	170.403	7.545.253	7.715.656

Encore ce nombre de 7.715.656 moutons paraît être inférieur à la réalité. Il est établi, d'après les déclarations faites au tertib, et chacun sait qu'il est assez facile de frauder le fisc. D'autre part, certaines tribus n'ont pas été imposées soit par mesure politique, soit parce qu'elles étaient en dissidence. Dans la région des confins algéro-marocains, notamment, le chiffre fourni est notablement inférieur à la réalité.

Si l'on prend comme poids moyen d'une toison 1 kg. 600, on voit que la production en laine du Maroc peut atteindre tous les ans plus de 100.000 quintaux.

Si, d'autre part, nous admettons, comme le prouve l'observation, que l'exportation du mouton sur pied peut atteindre le 1/10^e de la population ovine, sans appauvrir le troupeau, compte tenu des besoins du pays, le barème des exportations, indiqué ci-dessous, montre que la marge des possibilités est loin d'être atteinte :

Exportation des laines en quintaux

Années	Laine en suint	Laine lavée	Total
1930	15.367	6.723	22.000
1931	8.894	4.118	13.012
1932	1.508	171	1.679
1933	2.590	1.078	3.668

Exportation des ovins sur pied. — Nombre de têtes.

Années	Maroc orient.	Maroc occid.	Total
1930	68.459	5.424	73.884
1931	142.881	1.996	144.877
1932	78.544	1.515	80.059
1933	93.846	9.018	102.864

A quoi tient cette insuffisance des exportations des produits de l'élevage ovin marocain ?

Pour la laine, il n'est pas douteux que la crise économique actuelle a une répercussion appréciable sur les exportations, elle peut expliquer les chiffres très bas enregistrés à partir de 1930.

Cependant, si l'on consulte les années antérieures on remarque qu'en 1926 le Maroc avait exporté 84.530 quintaux et que, depuis cette date et jusqu'avant le déclenchement de la crise actuelle, les exportations n'ont cessé de décroître, tombant à :

- 77.733 quintaux en 1927 ;
- 65.864 quintaux en 1928 ;
- 37.524 quintaux en 1929.

Les causes de cet état de choses sont donc plus profondes et tiennent à la nature même de l'élevage marocain et à la qualité des produits.

En effet, si l'on trouve au Maroc d'assez belle laine, correspondant aux n^{os} 1 et 2 des croisés Roubaix-Tourcoing, telle l'Aboudia, de la région des Beni-Ahsen, utilisée par la filature pour la confection des étoffes de bonne qualité, une grande partie du Maroc ne produit que de la « Beldia » commune, peu utilisée dans le tissage.

D'autre part, la tonte, telle qu'elle est pratiquée par les indigènes, a le gros inconvénient de donner des toisons taillées dont les fibres écourtées ne fournissent qu'un rendement moindre.

Les laines présentées à la vente sont souvent dépréciées par les nombreuses fraudes auxquelles se livrent les indigènes pour augmenter le poids des toisons : mouillage, adjonction de laines de qualité inférieure, surcharges, etc.

Enfin, les modalités d'achat par le système des avances, en particulier, n'encouragent pas beaucoup les éleveurs à soigner la présentation de leurs produits qui sont, de ce fait, dépréciés sur les marchés français.

La chute des cours de la laine qui décourage actuellement toutes les initiatives ne semble pas devoir se prolonger : descendu, en juin 1932, au prix le plus bas qui ait été constaté depuis un demi-siècle, le cours des laines s'est amélioré et tend vers une hausse d'allure régulière. Après la baisse de 1930 et le mouvement saccadé des prix de 1931, on arrive à une période de stabilisation caractérisée par le cours le plus bas en juin 1932. A partir de février 1933, se dessine le mouvement de hausse lente et régulière qui n'a cessé de s'accroître. Cette hausse des prix s'est fait sentir sur les marchés marocains et a été marquée par une légère reprise des exportations en 1933. Toutefois, le Maroc, s'il veut profiter de ce mouvement de hausse, devra soigner sa pro-

duction sous le rapport de la qualité et de la présentation. Il faut améliorer la qualité par la sélection et le croisement avec les bonnes races lainières telles que le « Dishley Mérinos », le « Crau-tunisien » et le « Rambouillet », qui donnent des croisés dont la laine, de finesse moyenne, est actuellement la plus demandée par l'industrie du tissage. Il est indispensable aussi de favoriser le développement des ateliers de tonte mécanique et d'améliorer l'essor des ventes publiques entreprises depuis un certain nombre d'années par la Société nord-africaine des ventes publiques. Les éleveurs qui produisent des laines de bonne qualité et les présentent soigneusement conditionnées obtiendront une juste rémunération de leur travail et ne seront plus exposés à voir leur lots confondus avec les toisons grossières, sous la dénomination péjorative de « laines marocaines ».

Ces améliorations exigent du temps, de la persévérance et aussi quelques capitaux, mais on peut affirmer que le succès récompensera les efforts.

Le problème de l'exportation du bétail apparaît comme plus facilement soluble. Les statistiques montrent que les moutons sont surtout exportés par le Maroc oriental et par la frontière algérienne. Un commerce actif de moutons a toujours existé entre les musulmans marocains et leur coreligionnaires algériens, malgré l'interdiction dont était frappé, pour des motifs religieux, le commerce des ovins. Le tableau ci-dessous indique l'importance de ce commerce jusqu'en 1917, époque à laquelle un ordre du général, commandant en chef, interdit provisoirement l'exportation des ovins.

ANNÉES	NOMBRE DE TÊTES
1890	130.647
1892	108.640
1894	127.618
1900	267.440
1901	290.419
1904	190.378
1911	114.237
1912	79.112
1913	146.191
1914	113.211
1916	143.107
1917	89.406

Après 1920, l'exportation est de nouveau autorisée et le mouvement reprend plus actif :

1920	112.511
1921	110.421
1922	126.397
1923	197.717
1924	234.120
1925	170.250
1926	160.551
1927	183.529
1928	128.863
1929	92.102
1930	73.884
1931	144.877
1932	80.059
1933	102.854

Presque tous les ovins exportés par la frontière algérienne sont achetés par des courtiers oranais ; après un bref séjour dans les plaines du littoral algérien, ils sont expédiés sur Marseille où ils constituent les meilleurs des moutons vendus sous la dénomination de « moutons algériens » : ce sont des petits moutons bien conformés dont la viande n'a pas la saveur suiffeuse qu'on reproche généralement aux moutons algériens.

Le Maroc oriental ne peut guère exporter chaque année sur la métropole plus de 100.000 têtes ; la proportion de 1/10 du cheptel est ainsi largement atteinte.

Il n'est malheureusement pas ainsi du Maroc occidental qui n'exporte par an qu'un nombre dérisoire d'ovins par rapport à l'effectif de son troupeau. D'ailleurs, le plus grand nombre des ovins qui sortent chaque année de l'occidental sont destinés à la zone espagnole pour l'approvisionnement en viande des villes de Larache, Tanger, Tétouan, Ceuta. Ainsi, en 1933, sur

9.018 ovins exportés, 7.577 ont été dirigés sur la zone d'influence espagnole et 1.441 seulement ont pris la direction de la métropole. Cependant la ville de Bordeaux, qui achète tous les ans sur le marché de Marseille de 30 à 40.000 moutons algériens, offre pour l'occidental un débouché intéressant.

La carence d'exportation par le port de Casablanca tient à plusieurs causes, dont la principale est le prix élevé du transport et des frais complémentaires.

A titre d'essai, l'Union ovine a tenté une exportation de 70 moutons sur Bordeaux, le 1^{er} mars 1932 ; les frais se sont élevés à 53 fr. 17 par tête. Ces frais sont prohibitifs pour des animaux dont la valeur marchande ne dépasse pas une centaine de francs.

Il faut reconnaître ensuite que les animaux exportés par les ports de l'Atlantique se présentent moins bien que les petits moutons du Maroc oriental. Les lots de moutons de l'Occidental comprennent presque toujours des sujets d'origine barbarine, plus osseux, mal conformés, dont la viande a un goût de suint qui déplaît à l'acheteur français et que les bouchers de la métropole achètent difficilement. Le manque d'homogénéité des lots est une cause de dépréciation des prix ; ces lots sont constitués d'animaux de toutes conditions, de sujets, de race, d'âge et de sexe différents, alors que c'est l'homogénéité des sujets exportés qui fait sur les marchés français le bon renom des moutons oranais. Il y a cependant sur les plateaux du Moyen-Atlas, dans la haute vallée de la Moulouya, dans le Tadla, un élevage dont les produits se rapprochent sous le rapport de la qualité de boucherie des moutons de Berguent et qui constituent pour l'Occidental une richesse qui n'est pas exploitée comme elle pourrait l'être.

Quelques essais ont été tentés pour réunir, en vue de l'exportation, des lots homogènes de « Chleuh » ou de croisés « Chleuh-Tadla », présentant les meilleures conditions pour être payés à un prix suffisant par les acheteurs français. Ce mouvement d'exportation est à peine amorcé ; pour le favoriser et l'amplifier, il serait avantageux d'unir les efforts, de créer des coopératives d'exportation qui pourraient obtenir des réductions appréciables sur les frais de transport et les frais complémentaires.

L'exportation de moutons abattus a fait l'objet, pendant l'année 1933, de tentatives privées qui ont porté sur un nombre restreint de carcasses. Ces exportations ont été faites en cadres isothermes ou en cales frigorifiques.

Ces essais sont intéressants, mais il faut reconnaître qu'au Maroc on n'en est encore qu'à la période d'expérimentation, alors qu'en Algérie et en Tunisie cette méthode semble être entrée dans la période des réalisations pratiques.

En définitive, l'exportation des ovins du Maroc occidental est actuellement pratiquement inexistante et nullement organisée ; c'est dommage, car on pourrait exporter chaque année, d'après l'importance du cheptel, de 3 à 400.000 ovins qui constitueraient une source de revenus particulièrement stable et très intéressante dans ces temps de crise.

Exportation des peaux

Pour en terminer avec les produits de l'élevage, il faut noter que le Maroc exporte aussi vers la France une assez grosse quantité de peaux. Les peaux de moutons marocains dont le grain est très fin sont particulièrement appréciées par la mégisserie française qui les utilise pour la doublure des chaussures ; les meilleures peaux proviennent des régions montagneuses.

L'exportation, qui avait très fortement fléchi par suite de la crise qui sévissait sur les cuirs, a montré, en 1933, une tendance assez nette vers la reprise, ainsi qu'en témoigne la statistique suivante :

ANNÉES	QUINTAUX
1926	34.339
1927	31.763
1928	22.860
1929	11.601
1930	10.743
1931	3.712
1932	233
1933	1.240

Ce commerce d'exportation est susceptible de trouver de nombreux débouchés en France sous la réserve que la marchandise soit mieux présentée. On reproche avec raison aux peaux marocaines leur mauvais état provenant d'un dépouillement défectueux et leur mauvais conditionnement. Elles portent souvent des coutelures qui leur enlèvent de la valeur et il est très difficile d'obtenir des indigènes des livraisons conformes aux échantillons qui ont servi de base au marché.

René MONIER.

ANIMAUX ENTRÉS DANS LES MARCHÉS

Années 1932 et 1933

VILLES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		PORCS		CHAMEAUX		CHEVAUX		MULETS ET ANES		OBSERVATIONS
	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	1932	1933	
Agadir	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Pas de marché.
Azemmour	2.844	2.933	6.130	8.440	69	252	"	"	29	51	11	34	658	705	
Casablanca	73.605	73.103	339.239	357.738	2.555	3.248	19.938	12.744	273	390	2.861	2.648	3.096	2.755	
Fedala	2.302	2.105	9.577	3.584	1.281	865	"	"	94	70	527	447	868	810	
Fès	17.596	38.552	157.590	157.157	23.792	25.731	"	"	3.953	3.094	6.022	12.044	15.024	9.645	
Marrakech	35.504	37.107	150.103	168.143	22.108	27.612	"	"	7.153	5.017	12.019	5.116	19.763	32.307	
Mazagan	2.752	3.767	6.271	7.022	18	113	"	"	19	11	12	17	4	171	
Meknès	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Mogador	3.603	3.431	14.018	9.351	"	"	147	"	"	"	14	"	"	"	
Oujda	8.129	8.346	131.092	109.155	"	"	"	"	681	368	1.857	1.734	5.002	5.124	
Ouezzane	6.366	6.201	16.163	17.906	4.757	8.694	"	"	"	"	772	781	2.347	2.656	
Port-Lyautey ..	"	"	18.065	22.936	902	1.545	"	"	"	"	"	"	"	"	
Rabat	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Safi	256	3.358	5.115	13.007	120	789	"	"	9	35	5	27	80	796	
Salé	28.619	26.573	45.803	42.308	2.910	2.148	"	"	133	149	3.781	4.809	3.475	2.655	
Sefrou	6.014	5.030	29.554	23.090	17.881	23.795	"	"	"	"	211	76	689	289	
Settat	20.195	22.101	17.115	11.643	2.621	3.496	"	"	10.316	10.072	14.912	15.303	12.016	15.719	
Taza	8.302	7.825	20.715	22.429	11.902	8.410	"	"	73	40	538	561	1.389	1.817	
Totaux ..	214.987	240.432	966.486	974.481	90.986	106.698	14.085	12.744	22.733	19.227	43.542	43.597	64.411	75.449	